

DDPN°000013/DDP/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2024 pour les

Etudes Techniques, Economiques, d'Impact, Environnemental et Social ainsi que de la vulnérabilité aux risques climatiques dans le cadre de l'aménagement des sections de route : Boumnyebel-Eseka-Lolodorf (92 km), Edea-Yoyo (77,00 km), Kiko-Bokito-Bafia (75,40 km) y compris l'aménagement du site touristique de NGOG LITUBA ainsi que ses voies d'accès, Kelleng-Nyambat-Mbay (10 km)

0006

ADDITIF N°01

N° /ADT/ /MINTP/SG/ CPR-FC/PG/IP31/APM1/2025 DU 06 JAN 2025
MODIFICATION PORTEE SUR LA DEMANDE DE PROPOSITION

I. DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES

IS	Au lieu de	Lire
IC 17.7 et 17.9	Les Propositions doivent être reçues par le Client au plus tard à la date et à l'heure ci-après : Date : Mercredi 08 janvier 2025 Heure : 10 heures précises, heure locale	Les Propositions doivent être reçues par le Client au plus tard à la date et à l'heure ci-après : Date : mardi 21 Janvier 2025 Heure : 10 heures précises, heure locale

II. REPONSES AUX QUESTIONS CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ART 13.1 DES INSTRUCTIONS AUX CONSULTANTS

1. Critères spécifiques de notation de l'Ingénieur Ouvrage d'Art :

Question	Réponse
Les Données Particulières indiquent qu'il doit avoir participé à « au moins 03 missions similaires (études des travaux des routes revêtues comportant un ouvrage d'art d'au moins 50 ml) », alors que les Termes de Références font état de participation à « au moins 03 missions similaires (études ou contrôle des travaux des routes revêtues comportant un ouvrage d'art d'au moins 50 ml) ».	Prendre en compte « au moins 03 missions similaires (études des travaux des routes revêtues comportant au moins un ouvrage d'art d'au moins 50 ml) »

2. Critères spécifiques de notation de l'Economiste des Transports :

Question	Réponse
Les Données Particulières indiquent qu'il doit avoir participé à « au moins 02 études d'au moins 120 km ou dont le montant des prestations est au moins égal à 900 millions de FCFA », alors que les Termes de Références font état de participation à « au moins 02 études d'au moins 120 km dont le montant des prestations est au moins égal à 900 millions de FCFA ».	Prendre en compte « au moins 02 études d'au moins 120 km dont le montant des prestations est au moins égal à 900 millions de FCFA ». La présente exigence est également valable pour le critère d'évaluation de l'expérience dans un pays de la sous-région.

3. Critères spécifiques de notation de l'Expert en Changement Climatique :

Question	Réponse
Les Données Particulières indiquent qu'il doit avoir participé « en tant qu'Expert en Changement Climatique ou Expert en Sauvegarde Environnementale dans au moins deux (2) missions similaires », tandis que dans le tableau d'évaluation qui suit qui suit, ce nombre est de 05	Nombre de missions à prendre en compte « deux (2) »,

4. Participation d'Experts locaux en tant que Personnel Clé proposé :

Question	Réponse
Dans l'évaluation du temps de travail des experts, il est pris en compte un « expert en Sauvegardes Sociales » ce qui porte à 13 le nombre d'expert dans les paragraphes iv du point 21.1 des Données Particulières alors que la liste des experts en point iii fait état de 12 experts notés	En référence aux Termes de référence « l'expert en sauvegardes environnementales sociales » est le seul expert à mobiliser et est celui qui est pris en compte dans la grille de notation à la ligne N°9 avec 9,25 de temps de travail. L'Expert en sauvegardes sociales ne fait pas parti des experts à mobiliser et par conséquent ne pas considérer son temps de travail.

5. Documents à produire par les experts :

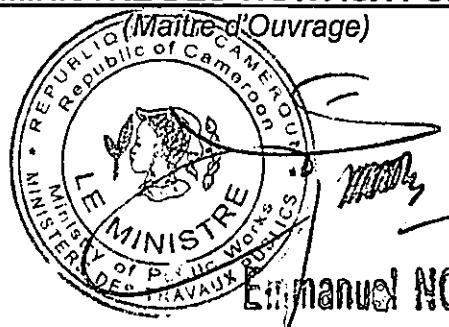
Question	Réponse
La liste des pièces à fournir par les experts n'est pas précisée dans le dossier	Liste des documents à fournir pour chaque expert : (i) Curriculum vitae daté et signé ; (ii) Copie certifiée conforme du diplôme ; (iii) Pour les Ingénieurs de Génie Civil Camerounais, l'attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) pour l'année en cours. <u>N.B</u> : pour chaque expérience, joindre copie certifiée conforme du contrat de travail ou un certificat/attestation d'emploi ou tout document donnant lieu.

6. Cachetage et marquage des offres :

Question	Réponse
Voudrez-vous bien nous confirmer que : - L'offre témoin de l'offre financière sera bien insérée dans l'enveloppe B « PROPOSITION FINANCIERE » - La copie numérique sur clé USB ne concerne que l'Offre Financière	En référence au point 17.4 des données particulières, bien vouloir noter que <u>l'enveloppe B contenant la Proposition financière (volume 3) contient :</u> - Un (1) original et sept (07) copies - une enveloppe séparée contenant une offre témoin marquée telle ; - une clé USB contenant une copie numérique de l'Offre Financière.

YAOUNDE, LE 06 JAN 2025

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS



Emmanuel NGANOU D.